

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Le mardi trois février deux mille vingt-six le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS

Membres absents : Kati SZAKALY ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Laura MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET

Pouvoirs : Sandrine SALANEUVE à Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 25

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2026-05 – PARTICIPATION AU CCAS 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale, notamment les articles L123-5 et suivants et R123-25 1° ;

Considérant que la participation nécessaire de la Commune pour équilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS est évaluée à 41 815,44 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : De verser au CCAS une participation de 41 815,44 €.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 069-216900647-20260204-CM2026_05A-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 4 février 2026

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,
Béatrice TRANCHAND

